

FF 2019 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



## Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

## Demande de délivrance d'une garantie de restitution

La Beyeler Museum AG, Fondation Beyeler (Bâle) a présenté, conformément aux art. 10 et 11 de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.1) et à l'art. 7 de l'ordonnance y relative du 13 avril 2005 (RS 444.11), la demande de délivrance de garantie de restitution suivante:

- A. Nom et adresse de l'institution prêteuse:
  - Christie's Inc., 20 Rockefeller Plaza, New York, NY 10020, USA;
  - Museum of Fine Arts Boston, Avenue of the Arts, 465 Huntington Avenue, Boston, MA 02115-5597, USA;
  - Fine Arts Museums of San Francisco de Young, Golden Gate Park,
    Hagiwara Tea Garden Drive, San Francisco, CA 94118-4502, USA;
  - Munson-Williams-Proctor-Arts-Institute (MWPAI), 310 Genesee Street, Utica, NY 13502, USA;
- B. Description du bien culturel: cf. annexe<sup>1</sup>;
- C. Indication la plus précise possible de la provenance du bien culturel: cf. annexe¹;
- D. Date prévue de l'importation temporaire du bien culturel en Suisse: 26 décembre 2019;
- E. Date prévue de l'exportation du bien culturel hors de Suisse: 17 juin 2020;
- F. Durée de l'exposition: du 26 janvier 2020 jusqu'au 17 mai 2020;
- G. Durée demandée pour la garantie de restitution: du 26 décembre 2019 jusqu'au 17 juin 2020.

Office fédéral de la culture, Service spécialisé transfert international des biens culturels, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

6892

La demande (et son annexe) sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture (www.bak.admin.ch/kgt, rubrique «Garantie de restitution pour les musées»); elles peuvent encore être retirées auprès de l'Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Les oppositions contre la délivrance d'une garantie de restitution doivent être déposées dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication auprès du service spécialisé.

12 novembre 2019

Office fédéral de la culture:

Service spécialisé transfert international des biens culturels